

LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE ARRIVE EN JANVIER 2019 : QUELS IMPACTS SUR VOS PRESTATIONS ?

À partir du 1^{er} janvier 2019, le **Groupe AGRICA** applique le prélèvement à la source sur les prestations soumises à l'impôt sur le revenu, versées par nos Institutions de Prévoyance.



L'impôt est prélevé par les Institutions de Prévoyance du Groupe AGRICA et directement reversé à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

→ QUELS SONT LES REVENUS CONCERNÉS PAR LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE ?

Les prestations versées au titre des contrats de prévoyance et de retraite supplémentaire en cas de :

1 Arrêt de travail*	2 Invalidité*	3 Retraite	4 Décès
<ul style="list-style-type: none">• Indemnités journalières complémentaires	<ul style="list-style-type: none">• Rentes invalidité et inaptitude	<ul style="list-style-type: none">• Capitaux et rentes issus des régimes de Retraite Supplémentaire	<ul style="list-style-type: none">• Rente éducation• Rente de conjoint

* Le prélèvement à la source est appliqué uniquement sur les prestations qui vous sont versées. Dans le cas où celles-ci sont versées à l'employeur, c'est à lui que revient la collecte de l'impôt.

→ COMMENT LES REVENUS SONT-ILS PRÉLEVÉS ?

L'Administration fiscale nous communique votre taux de prélèvement qui est directement appliqué lors du paiement de votre prestation.

→ À QUEL MOMENT L'IMPÔT EST-IL PRÉLEVÉ ?

L'impôt est collecté à chaque versement de prestation.

→ QU'EN EST-IL DE LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ?

Chacune des Institutions de Prévoyance du Groupe AGRICA a l'obligation de déclarer et reverser les montants collectés à l'Administration fiscale. En tant que collecteur de l'impôt, nous nous engageons à respecter la confidentialité et la sécurité de vos données collectées, conformément au Règlement européen sur la protection des données.

QUI CONTACTER ?

Pour toute question sur votre impôt, la DGFIP est votre interlocuteur unique.



espace particulier
impots.gouv.fr



guichets de
l'administration fiscale



0 809 401 401 Service gratuit
+ prix appel